

Le 26 septembre 2019, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO

Présents :

• **ARCINS** : M. GANELON, M. AMBROSINO • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. LIAUBET • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN, Mme ROSES-DUROUSSEAU • **LUDON MEDOC** : M. DUCAMP, M. HEBRARD, Mme GARNET, M. DE ZEN • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, M. DELHOMME • **MARGAUX-CANTENAC** : M. BERNIARD, M. PICONTO, Mme MARTIN, M. BRUNO, M. SICHEL, Mme OUVRARD • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme BEZAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, M. DECAUDIN • **SOUSSANS** : M. GINESTET, Mme MAURIN

Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à M. DUBO, Mme SEGUIN pouvoir à M. FEDIEU, M. MARTIN pouvoir à M. GANELON, Mme VALLIER pouvoir à M. DUCAMP, Mme SAVIN de LARCLAUDE pouvoir à M. LALANNE, M. PAGNAC pouvoir à Mme BEZAC, M. KLOTZ, M. RAPAU

Secrétaire de séance :
Mme BENTEJAC

Conseillers en exercice : 39
Présents : 31
Votants : 37

Administration Générale

Rapporteur : Gérard DUBO

2019-2609-80 Délégation de Service Public de l'eau potable – Choix du délégataire – Approbation [Adoption avec 23 voix pour, 6 voix contre et 8 abstentions]

Suite à la procédure de mise en concurrence effectuée, il convient d'approuver le choix du délégataire effectué par Monsieur le Président et autoriser celui-ci à signer les contrats afférents. La délibération acte le choix de la société SUEZ Eau France.

2019-2609-81 Délégation de Service Public de l'assainissement collectif – Choix du délégataire – Approbation [Adoption avec 31 voix pour et 6 abstentions]

Suite à la procédure de mise en concurrence effectuée, il convient d'approuver le choix du délégataire effectué par Monsieur le Président et autoriser celui-ci à signer les contrats afférents. La délibération acte le choix de la société SUEZ Eau France.

2019-2609-82 Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-83 Rapport d'activité 2018 du Syndicat mixte Pays Médoc – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-84 Modifications des statuts n°4 – Décision [Adoption à l'unanimité]

Lors du conseil de juin 2019, il a été proposé la restitution de la compétence « eaux pluviales urbaines » aux communes qui n'ont pas fait part de leur opposition. Par ailleurs, des évolutions des textes en vigueur amènent à de nécessaires ajustements rédactionnels. La délibération acte ces changements.

2019-2609-85 Protocole d'accord transactionnel avec la Région Nouvelle Aquitaine et CITRAM Aquitaine concernant le transport de proximité – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Depuis le 1er janvier 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine est compétente pour le transport routier non urbain régulier et à la demande dont l'organisation est localement assurée par la CdC. Le marché passé avec CITRAM Aquitaine comportait annuellement un nombre de voyages maximum (1800). Le nombre de voyages 2018 s'est élevé à 221. Le marché étant échu au 1er janvier 2019, il est proposé de signer un protocole transactionnel afin de régulariser la fin de l'exercice 2018. La délibération acte le versement d'une somme de 22813.23€ par la CdC.

2019-2609-86 Rapports annuels 2018 des délégataires assurant l'exploitation du service de l'eau potable – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-87 Rapports annuels 2018 des délégataires assurant l'exploitation du service de l'assainissement collectif – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-88 Eau potable - Rapports sur le prix et la qualité du service public 2018 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du CGCT et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5 du CGCT, les maires ou les présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable, intégrant des indicateurs de performance. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est proposé d'adopter les RPQS 2018 du service de l'eau potable.

2019-2609-89 Assainissement collectif - Rapports sur le prix et la qualité du service public 2018- Adoption [Adoption à l'unanimité]

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du CGCT et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5 du CGCT, les maires ou les présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif, intégrant des indicateurs de performance. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est proposé d'adopter les RPQS 2018 du service de l'assainissement collectif.

2019-2609-90 Assainissement non collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service public 2018 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du CGCT et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris en application de l'article L2224-5 du CGCT, les maires ou les présidents d'EPCI doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement non collectif, intégrant des indicateurs de performance. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est proposé d'adopter le RPQS 2018 du service de l'assainissement non collectif.

2019-2609-91 Port de Lamarque – Convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – Décision [Adoption à l'unanimité]

Monsieur ITEY, actuellement détenteur de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque (restaurant Le Petit Nice) a fait part de son départ prochain. Il s'agit d'accorder l'AOT à un nouveau restaurateur.

2019-2609-92 Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les statuts du SMBVAM sont modifiés pour permettre à celui-ci de devenir un syndicat « à la carte ». En outre, les compétences doivent être rédigées de telle manière à ce que la compétence obligatoire GEMAPI soit clairement identifiée.

Finances/Évaluation des charges/CAO/Développement économique/Ressources Humaines

Rapporteur : Didier MAU

2019-2609-93 Budget principal 2019 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements au budget principal. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement

2019-2609-94 Budget principal 2019 – Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Réalisation d'un office de tourisme sur le territoire communautaire – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération vise à la création d'une AP/CP pour la réalisation d'un office de tourisme communautaire, compte tenu d'une programmation de travaux sur plusieurs exercices.

2019-2609-95 Budget annexe Assainissement collectif 2019 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements au budget annexe Assainissement collectif. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement

2019-2609-96 Budget annexe Zone d'Activités Aygue Nègre 2019 - Décision modificative n°1 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements au budget de la ZA Aygue Nègre. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement

2019-2609-97 Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'année 2020 – Décision [Adoption à l'unanimité]

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, a instauré la taxe GEMAPI. En application de l'article 1530 bis du CGI, le produit attendu pour l'année 2020 doit être voté avant le 1^{er} octobre 2019. Il est fixé à 95 000 €.

2019-2609-98 Budget principal 2019 – Syndicat mixte du Parc Naturel régional Médoc – Contribution 2019- Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le Pnr du Médoc s'est substitué au Pays Médoc courant 2019. La CdC a réglé sa participation à ce dernier sur la base de 1.70 € par habitant. Les statuts du Pnr prévoient une cotisation de 2.80 € par habitant. Il convient donc de délibérer pour permettre le versement de la différence.

2019-2609-99 Extinction de créances suite à deux procédures de rétablissement personnel – Approbation [Adoption avec 28 voix pour et 9 abstentions]

Vu la demande de la Trésorerie de Pauillac sollicitant l'effacement des dettes de deux redevables, suite aux ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Bordeaux, la délibération acte l'extinction de celles-ci.

2019-2609-100 Renouvellement des conventions de livraison de repas – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Il convient de renouveler les conventions de livraison de repas avec les partenaires de la collectivité.

2019-2609-101 Demande de subvention d'investissement du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline – Décision [Adoption à l'unanimité]

Le SMBVAM sollicite l'octroi d'une subvention de 50 000 € de la CdC dans le cadre de la réalisation de travaux sur la digue d'Issan. Il est donné une suite favorable à cette demande.

2019-2609-102 Don de mobilier petite enfance – Décision [Adoption à l'unanimité]

Suite au remplacement de lits utilisés par les micro-crèches et multi-accueils et de matériel du RAM, il est proposé de faire don de ce mobilier, en bon état, à une association ou des assistantes maternelles du territoire.

2019-2609-103 Terrains à vocation économique – ZA Cartillon - Principe de cession de parcelles – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Des prospects se sont manifestés auprès de la CdC, intéressés par l'acquisition de parcelles sur la zone du Cartillon. Le conseil communautaire consent à engager les procédures de cession correspondantes.

2019-2609-104 Tableau des effectifs – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2019 ainsi que des mouvements de personnel, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2019.

2019-2609-105 Indemnisation des congés non pris pour cause de maladie par les agents titulaires en cas de fin de relation de travail avec la Communauté de Communes (retraite pour invalidité ou décès) – Décision [Adoption à l'unanimité]

Il s'agit de permettre aux agents ou à leurs ayants droit de bénéficier d'une indemnisation des jours de congés non pris pour cause de maladie.

2019-2609-106 Protocole d'organisation du temps de travail – Modification – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'apporter une modification au Protocole d'organisation du temps de travail, notamment dans son article 15 relatif aux autorisations exceptionnelles d'absence.

Environnement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

2019-2609-107 Rapport d'activité 2018 sur le service public de gestion et prévention des déchets – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-108 Rapport d'activité 2018 des prestataires assurant la collecte, le transport, le tri, le traitement des déchets et la gestion des déchèteries – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]

2019-2609-109 Modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société Publique Locale (SPL) TRIGIRONDE – Décision [Adoption à l'unanimité]

Par délibération du 07 Février 2019, la CdC adhère à la SPL TRIGIRONDE. Lors du premier Conseil d'administration de la SPL le 13 juin 2019, et conformément aux Statuts, les administrateurs ont décidé d'opter pour une Direction générale de la société assumée par le Président du Conseil d'administration. Cette décision a toutefois été prise dans l'attente du recrutement et de l'éventuelle nomination d'un Directeur général. Ce recrutement ayant été réalisé, le conseil d'administration doit se prononcer sur la scission de la présidence et de la direction générale après accord des membres. La délibération acte l'accord de la CdC sur cette modification d'organisation.

2019-2609-110 Acquisition de terrains situés sur la commune de Margaux-Cantenac – Décision [Adoption à l'unanimité]

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2016, la CdC doit procéder à la réhabilitation de 5 anciens dépôts de déchets présents sur son territoire. La commune de Margaux-Cantenac a délibéré pour la cession des parcelles communales concernées par un ancien dépôt de déchets identifié. La délibération acte l'acquisition de ces parcelles par la CdC.

2019-2609-111 Acquisition des parcelles communales de l'ancien dépôt de déchets de la commune de Cussac Fort Médoc – Décision [Adoption à l'unanimité]

Conformément aux arrêtés préfectoraux du 29 décembre 2016, la CdC doit procéder à la réhabilitation de 5 anciens dépôts de déchets présents sur son territoire. La commune de Cussac a délibéré pour la cession des parcelles communales concernées par un ancien dépôt de déchets identifié. La délibération acte l'acquisition de ces parcelles par la CdC.

2019-2609-112 Contrat de collecte séparée des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sur la déchèterie d'Arsac – Décision [Adoption à l'unanimité]

Actuellement, sur le territoire, les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sont collectés en déchèteries mais déposés en mélange avec les déchets « Tout-venant », « Bois » ou « Métaux ». Les DEA sont constitués de tous les meubles quel que soit leur matériau ou leur état. Suite à la rénovation de la déchèterie d'Arsac, le flux DEA peut être collecté et stocké dans une benne prévue à cet effet et évacué gratuitement dans le cadre d'une filière opérationnelle spécifique. Il convient de valider la signature du contrat nécessaire à la mise en place de cette collecte.

Voirie/Réseaux/Bassins Versants

Rapporteur : Claude GANELON

2019-2609-113 Mise en conformité du captage en eau potable situé au château d'eau à Labarde vis-à-vis des périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Labarde, Macau, Ludon Médoc et du quartier Feydiou au Pian Médoc, il convient désormais de demander l'autorisation d'exploiter le forage d'essai réalisé à Labarde (site du château d'eau), l'eau produite étant de très bonne qualité et en quantité suffisante. La délibération propose la mise en conformité du captage en eau potable situé à Labarde vis-à-vis des périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement.

2019-2609-114 Demande de dérogation pour la distribution d'une eau dépassant les limites de qualité sur les pesticides - Forage La Lande à Arzac – Décision [Adoption avec 34 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention]

Le forage La Lande à Arzac, mis en service en 2017, connaît depuis mai 2018 des dépassements des limites de qualité en pesticides sur 3 paramètres dont un est classé comme pertinent par l'ANSES. La teneur en pesticides en distribution ne doit pas dépasser 0,1 µg/l par paramètre (et 0,5 µg/l sur le total des pesticides analysés). Les eaux du forage La Lande sont actuellement mélangées, après traitement, à celles du forage Le Comte à Arzac pour permettre une distribution d'eau conforme sur le paramètre fluor. Cette dilution permet également de réduire la teneur en pesticides. Pour des questions de sécurisation de la distribution en eau potable, il est indispensable de pouvoir utiliser les eaux du forage La Lande, en mélange avec les eaux du forage Le Comte, avec une production maximale du forage La Lande, ce qui peut engendrer des dépassements des teneurs en pesticides. La délibération autorise le dépôt, pour l'unité de distribution d'Arzac-Margaux-Cantenac-Soussans, d'un dossier de demande de dérogation pour permettre la distribution d'une eau dépassant les limites de qualité sur les pesticides.

Petite Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Dominique FEDIEU

2019-2609-115 Règlements intérieurs des multi-accueils et micro-crèches – Modification – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de modifier les règlements intérieurs actuellement en vigueur au sein des crèches A Petits Pas, Petits Bouchons et des micro-crèches Milous et Picoti, afin de prendre en compte l'évolution du barème national des participations familiales fixé par la CAF.